



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Concours d'entree

Question écrite n° 50743

Texte de la question

M. Alain Gest attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation des étudiants actuellement en formation au sein des classes préparatoires aux grandes écoles, qui souhaitent s'inscrire à différents concours d'entrée. Il apparaît que pour passer un nombre de concours identiques d'une année sur l'autre, ces étudiants dépensent globalement pour l'année 1997 une somme six fois supérieure à celle de l'année précédente. Alors qu'en 1996, les concours se déroulaient en trois jours au sein de chacun des centres de formation, cette année, les étudiants, pour une majorité d'entre-eux, se trouvent dans l'obligation de se délocaliser, à cet effet, trois semaines à Paris, ce qui est nettement plus onéreux. Devant le risque de voir une sélection de ces étudiants reposer sur des critères sociaux, il souhaiterait savoir quelles mesures le Gouvernement entend prendre à court terme pour la promotion 1996-1997 mais aussi pour les suivantes pour éviter qu'une telle augmentation des frais ne sanctionne les étudiants qui ne se permettraient pas de telles dépenses.

Données clés

Auteur : [M. Gest Alain](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50743

Rubrique : Grandes écoles

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 1985